

Syndicat mixte Haute-Garonne Environnement
Assemblée générale
Mercredi 1er décembre 2021
Mairie de Blagnac



Procès-verbal sommaire

Etaient présents : voir liste en annexe

M. Pascal Boureau, Président du Syndicat mixte Haute-Garonne Environnement (HGE), ouvre la séance reportée à ce jour faute de quorum le 24 novembre 2021. Il remercie les participants de leur présence et la Commune de Blagnac d'accueillir l'assemblée générale dans son auditorium et rappelle l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- Débat d'orientation budgétaire
- Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022
- Examen des demandes d'adhésion
- Rencontres-débats 2022 – Sondage - Propositions

Débat d'orientation budgétaire

M. Pascal Boureau présente les propositions budgétaires pour 2022. Il est ainsi proposé de reconduire le montant affecté aux dépenses et aux recettes de 2021.

En matière de fonctionnement :

Les recettes sont estimées à 86 000 € :

- la participation du Conseil départemental pour un montant de 20 000 € (apport en nature était de 167 421 € en 2020 pour la mise à disposition du personnel et les moyens de fonctionnement) ;
- la participation des communes adhérentes estimée à 36 000 €.

L'excédent de fonctionnement reporté de l'année 2021 est estimé à 30 000 euros.

Les dépenses sont estimées à 86 000 €, elles seront réparties de la manière suivante :

- le financement des rencontres-débats et visites estimé à 14 000 € ;
- les frais divers (assurance, maintenance matériel, etc.) estimés à 16 000 € ;
- les annonces officielles et publicité estimés à 5 000 € ;
- les dotations aux amortissements estimées à 36 000 € ;
- un appel à projet pour la réalisation d'animations par des associations estimé à 15 000 €.

Mme Laure Nadaud-Bassuel, commune de Villeneuve Tolosane, indique que proposer des animations par des associations qui maîtrisent les problèmes liés à l'environnement est idée pertinente. Selon elle, cela permettra aux professeurs des écoles, notamment, de s'appuyer sur leur expertise.

M. Jean-Michel Fabre, Vice-Président en charge de la Transition écologique, Mobilités douces, Logement, Habitat au Conseil départemental de la Haute-Garonne, précise que cette sollicitation des associations s'inscrit dans une politique d'ouverture à l'ensemble des acteurs environnementaux.

M. Joël Bruston, commune du Lherm, demande si les associations même celles non-membres du Syndicat pourront répondre à l'appel à projet concernant les animations. M. Pascal Boureau indique que cette question n'a pas été encore étudiée et sera évoquée, notamment, lors d'une réunion du Bureau au mois de janvier prochain.

En matière d'investissement :

Les recettes estimées à 404 000 € seront issues de l'excédent d'investissement reporté (365 000 €), du Fonds de Compensation de la TVA estimé à 3 000 € et de la dotation aux amortissements d'un montant estimé à 36 000 €.

M. Pascal Boureau précise que le montant important de l'excédent d'investissement s'explique par une accumulation d'excédent au cours des années 2010-2015. Depuis, de nouveaux projets, de nouvelles acquisitions (outils pédagogiques) ont été mis en place afin d'utiliser de manière pertinente cet excédent.

Les dépenses d'investissement prévues sont notamment :

- la réalisation de panneaux pédagogique Garonne estimé à 15 000 € ;
- la réactualisation de l'outil pédagogique « Energies » estimé à 30 000 € ;
- la réalisation d'un outil pédagogique sur l'arbre estimé à 50 000 € ;
- la réalisation d'un outil pédagogique sur les mobilités actives à 50 000 €.

Mme Françoise Emery, commune d'Ayguevives, se félicite que le Syndicat tende à utiliser de manière cohérente et judicieuse cet excédent.

L'assemblée générale prend acte du Débat d'orientation budgétaire.

Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022

L'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, précise que dans les cas où le budget de la collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le budget primitif 2022 sera voté au 1er trimestre 2022. L'assemblée générale décide, après en avoir délibéré, d'autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites indiquées ci-après :

Chapitre	Article	Détail	Rappel budget 2021	Montant autorisé (max. 25%)
21	2181	Instances générales	15 000 €	3 750 €
21	2188	Autres immobilisations corporelles	407 246,09 €	162 898,84€
23	238	Avances versées sur immobilisations corporelles	9 000 €	2 250 €

Demande d'adhésion

M. Pascal Boureau indique l'association « Potager et papotages » a souhaité être associée aux travaux du syndicat.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, l'adhésion de l'association « Potager et papotages » en qualité de membre associé du syndicat.

Rencontres-débats 2022 – Propositions

M. Christophe Canouet, chargé de l'organisation des rencontres-débats, présente les propositions de rencontres-débats pour l'année 2022 :

Date	Thème
Janvier 2022	Mesures de suivi et protection des eaux
Février 2022	Les mesures pour favoriser l'écomobilité scolaire ou comment encourager les élèves à se déplacer autrement vers leurs établissements
Mars 2022	Questions autour de l'écocide
Avril 2022	Agir sur la commande publique pour accélérer la transition écologique
Mai 2022	Ciné-débat
Juin 2022	Connaitre mieux la nature pour mieux la protéger : la réalisation d'un atlas communal de la biodiversité
Septembre 2022	Les réseaux de chaleur
Octobre 2022	La concertation citoyenne au service d'un projet environnemental : l'exemple de Garonne Amont ou des Réseaux Express Vélo
Novembre 2022	Développer une filière biogaz, en lien avec l'activité agricole
Décembre 2022	Déployer des chemins de randonnée sur son territoire

D'autres thèmes sont également proposés :

La lutte contre la pollution lumineuse
Politique Zéro déchet dans une commune
Les jardins collectifs (familiaux, partagés et d'insertion) avec visite de terrain
Quelles sont les solutions pour les communes éviter les dépôts sauvages ?
La redevance initiative pour la collecte et les traitements des déchets ménagers
Récupération et utilisation des eaux de pluies : contribuer à la maîtrise du ruissellement urbain
Comprendre les phénomènes de pollution de l'air
Décryptage des fonds et programme européens au service du développement durable
Les polluants invisibles de l'eau

Par ailleurs, il revient sur le colloque, organisé conjointement avec le Conseil départemental, qui s'est tenu le 24 novembre dernier (thème « Arbres et forêts ») et qui a réuni pas loin de cinq cents personnes. Le botaniste et biologiste Francis Hallé et le scientifique et ingénieur forestier Ernst Zürcher étaient les parrains de cette journée. Les deux scientifiques ont abordé la gestion des milieux vivants, le dérèglement climatique ou les menaces qui pèsent sur la biodiversité.

M. Guy Larrieu, commune de Seilh, souhaiterait connaître la position du Syndicat concernant les forêts urbaines et quelles sont les formations qui pourraient être proposées sur les questions environnementales. M. Pascal Boureau indique qu'il est très attaché au projet de forêt urbaine et qu'une collaboration avec l'association « Toulouse en transition » a permis, notamment, la plantation d'une micro-forêt au collège Georges Sand de Toulouse. Il précise que la question de la formation est une compétence de la Région mais que Haute-Garonne Ingénierie pourrait proposer à l'attention des élus du département de la Haute-Garonne des informations en la matière.

M. Nicolas Rostaing, commune de Mauran, demande si l'enregistrement du colloque sera disponible.

M. Christophe Canouet précise qu'il est déjà accessible sur le site du Département (<https://www.haute-garonne.fr/actualite/conference-arbres-et-forets-avec-francis-halle-et-ernst-zurche>) et qu'il sera présent rapidement sur le site internet d'Haute-Garonne Environnement.

Par ailleurs, M. Nicolas Rostaing remercie les organisateurs pour le plant d'arbuste qui a été offert aux participants du colloque. Il précise que le plant qu'il a récupéré sera planté dans l'arbusterie de sa commune inaugurée récemment (quarante-quatre arbustes fruitiers ainsi qu'une vingtaine d'espèces différentes).

M. Jean-Michel Fabre remercie l'ensemble des personnes qui ont concouru à l'organisation et au succès de ce colloque. Ce colloque se veut être le coup d'envoi d'une politique générale de la part du Conseil départemental de la Haute-Garonne. A ce titre, un plan concernant les arbres et les forêts sera présenté au printemps prochain.

M. Isabelle Avrillaud, commune de Pinsaguel, demande si l'assemblée générale pourrait avoir les contours de ce plan. M. Pascal Boureau rappelle que l'acte II du plan de la politique de transition écologique du Département (2020-2024) prévoit, d'ores et déjà, plusieurs pistes :

- sauvegarde des forêts anciennes ;
- nouvelles plantations ;
- éducation, sensibilisation auprès des publics.

Les membres de HGE sont invités à apporter des propositions avant la mi-janvier 2022.

M. Jean-Michel Fabre souhaite réunir l'ensemble des compétences des services du Département mais aussi celles des associations sur cette thématique. Cela doit permettre une réflexion globale et donner les fondements d'une politique ambitieuse.

M. Bastien Hô, commune de Carbonne, demande si la question des jardins collectifs (familiaux et/ou adaptés) pourrait être prochainement évoquée. M. Pascal Boureau indique qu'un colloque sur ce sujet sera organisé par le Département au printemps prochain. M. Bastien Hô précise que la commune de Carbonne compte tenu de son expérience en la matière pourrait accueillir ce colloque si le Département le souhaite.

M. Nicolas Rostaing aurait souhaité, compte tenu de l'urgence climatique, que le dérèglement climatique soit un sujet proposé dans les rencontres-débats 2022, et à ce titre, propose l'invitation de M. Jean-Marc Jancovici. M. Pascal Boureau est d'accord avec la proposition. Toutefois, il souligne qu'en la matière, il existe des experts au niveau local et qu'il souhaite que l'on s'appuie d'abord sur eux.

Mme Nathalie Vergne, commune de Beauzelle, est intéressée par la rencontre-débat concernant la lutte contre les dépôts sauvages et souligne la difficulté d'apporter des solutions sur ce sujet.

Mme Joëlle Douarche, commune de Montesquieu-Volvestre et M. Bastien Hô souhaiteraient qu'une rencontre-débat sur les pollutions lumineuses soit programmée dès 2022. Ils soulignent les contraintes techniques rencontrées en la matière par les communes en lien avec le Syndicat départemental de l'énergie de la Haute-Garonne (SDEGH). De plus, une majorité des administrés perçoivent l'éclairage public comme un outil dans la lutte contre l'insécurité.

M. Claude Sarralie, commune de Colomiers et membre du SDEGH, indique que dans sa commune l'éclairage public cesse entre 1h et 5h30 ce qui a permis une économie de 5 000 €/an. Le SDEGH reçoit régulièrement des courriers sur ce sujet et un travail est en cours pour apporter une solution.

M. Pascal Boureau prend note de la proposition et indique qu'une rencontre-débat sur ce sujet sera programmée courant 2022.

Mme Joëlle Douarche souligne que les communes ont pour obligation, désormais, d'utiliser des produits d'entretien plus efficaces mais aussi plus agressifs et aussi plus polluants afin de lutter contre la COVID 19. Elle évoque la contradiction que pose l'utilisation de ces produits pour les communes qui souhaitent moins polluer.

M. Jean-Louis Astor, commune de Labège, rapporte son expérience en tant qu'élu au sein du SICOVAL à propos de la redevance initiative et la difficulté qu'a connu la collectivité lors de sa mise place. En effet, une majorité des administrés n'y était pas favorable. Celle-ci est désormais mieux acceptée, mieux comprise mais cela reste un sujet délicat. Le SICOVAL pourra apporter son témoignage lors d'une rencontre débat sur ce sujet.

M. Pascal Boureau remercie les participants de leur présence et clôt l'assemblée générale de Haute-Garonne Environnement.

Vu et transmis.



Pascal BOUREAU

Président

Haute-Garonne Environnement